Image not found or type unknown

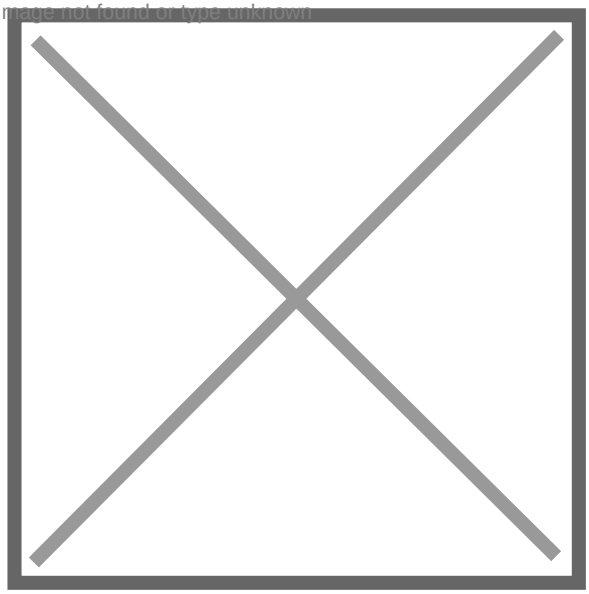

Regroupement familial de ma mère

Par **ana bachelet**, le **23/04/2018** à **11:02**

Bonjour.
Je suis brésilien, marié à un français de 14 ans, et je dois emmener ma mère vivre avec moi.
Je voudrais une aide pour le regroupement familial.
Combien de temps cela prend-il, car il est encore au Brésil.
Merci,

Par **amajuris**, le **23/04/2018** à **11:49**

bonjour,
vous écrivez " marié à un français de 14 ans ", vous êtes sur ?
" La procédure de regroupement familial concerne collectivement :
- l'époux(se) majeur(e) (18 ans au moins) d'un étranger résidant en France,
- et les enfants mineurs (moins de 18 ans)."
source:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166

cette procédure n'est donc pas applicable dans votre cas.

votre mère aura-t-elle les moyens pour vivre en france et s'y soigner ?

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés